



## Journaliste cherche témoignage successions

Par **Joanne08040804**, le **19/03/2018 à 15:51**

Bonjour,

Je suis journaliste, et dans le cadre d'un reportage que je prépare, je cherche à recueillir des témoignages.

L'idée est raconter comment aujourd'hui, des personnes qui ont peu de contacts avec leurs enfants, ou qui sont fâchés avec eux, peuvent chercher des moyens de faire hériter d'autres personnes (Autres membres de leurs familles, nouvelle épouse, enfants nés d'une seconde union, etc...).

Je souhaite donc recueillir des témoignages pour illustrer et expliquer ce qu'est la « part réservataire », puis aussi expliquer comment l'argent qui se trouve sur une assurance vie peut sortir de la succession, et que l'on peut aussi laisser l'usufruit de certains bien dont des héritiers ne récupéreront la nu propriété qu'après la mort de l'usufruitier; ou bien vendre ses biens en viager...

Je cherche autant des témoignages de parents qui prennent (ou ont déjà pris) des dispositions de leur vivant, que des témoignages d'enfants qui découvrent (ou ont découvert) ce que leurs parents avaient pris comme dispositions après leur mort.

Dans ce reportage, il ne sera pas question de jugements moraux : il s'agira simplement de montrer ce qu'il est légalement possible de faire, et d'explique que chaque situation et chaque histoire est différente ;

Vous trouverez toutes mes coordonnées ci-dessous. N'hésitez pas à me contacter directement sur mon portable.

Je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez apporter à mon projet.

Bien cordialement,

xxxxxx. xxxxxxxxxxxx  
xxxxxx@xxxxxx

Par **toto attaque**, le **19/03/2018 à 19:03**

Je ne souhaite pas témoigner (bien d'autres problèmes en ce moment) mais il y à 15 ans mon père a tout simplement donné de l'argent au quotidien à sa nouvelle "compagne" pour qu'elle achète une maison.

à priori (et sauf à demander des procédures extrêmement hasardeuses dont on ne sait même pas à qui (pénal ? civil ?) chacun fait ce qu'il veut de son argent de son vivant.

(Donc plus aucune réserve de quoi que ce soit à son décès).

(Avoir un compte-joint est aussi bien pratique pour que la compagne puisse dedans comme elle le souhaite).

Assurance-vie : oui, c'est hors succession, même un notaire ne l'inclut pas dans la succession en cours.

Par **Visiteur**, le **19/03/2018** à **19:33**

Bonjour,

Attention, le sujet est vaste et le témoignage parfois subjectif.

En tant que professionnel (retraité) en gestion patrimoniale, si je peux vous être utile, ce sera volontiers, mais le net propose aussi d'excellent site que je peux vous conseiller.